

POINT D'ACCES AU DROIT DE MARINES



Droit de la famille
Droit du travail
Logement et Consommation

Informations sur vos droits et obligations
Droit des biens et des personnes
Médiation familiale

Un service gratuit, confidentiel et accessible à tous



Communauté de Communes
Vexin Centre

Comment venir au PAD ?

10 bis Boulevard Gambetta - 95 640 Marines - Tél. 01 34 67 52 15

En bus :

- Ligne 95-08 Chars / Cergy
- Ligne 95-13 Berville / Marines
- Ligne 95-14 Sagy / Marines
- Ligne 95-15 Cergy / Neuilly

En voiture :

Direction Marines
Face à la caserne des pompiers
10 bis Boulevard Gambetta
95 640 Marines

Stationnement : Parking du carrefour market à proximité



Le PAD... c'est quand ?

Un agent d'accueil est présent **tous les mercredis**.
10 bis Boulevard Gambetta (face à la caserne des pompiers)
de 9H à 12H

TEL : 01 34 67 52 15 – mail : pad.ccvexincentre@gmail.com

Les autres jours de 9H à 12H uniquement par téléphone au 01 30 39 23 34

Le PAD... c'est quoi ?

C'est un lieu d'accueil **gratuit et confidentiel** permettant d'apporter à titre principal, une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques, judiciaires, administratifs, familiaux et de voisinage.

Avocat, notaire, juriste, médiateur et conciliateur sont à **votre écoute**.



Uniquement sur rendez-vous au 01 34 67 52 15

Que trouve-t-on au PAD ?



LE CIDFF95

Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles du Val d'Oise.

Un juriste assure une permanence gratuite et confidentielle d'accès au droit le **2e et 4e mercredi du mois de : 9h30 à 10h permanence téléphonique et 10h00 à 12h30 sur RDV au 01 34 67 52 15.**

Quelle que soit votre situation, un juriste qualifié vous accueille et vous informe sur :

- Le droit des personnes (mariage, divorce, union libre, pension alimentaire...),
- Le droit du travail (contrat de travail, licenciement...),
- Le droit des biens (consommation, dettes, surendettement...),
- Le droit pénal (procédure, violences familiales et physique....)

6 rue Robert Schuman
95300 Pontoise
Tél : 01 30 73 17 19
Fax : 01 30 73 06 54
apce95@couple-enfant.org
www.couple-enfant-95.org



CONSULTATION JURIDIQUE D'AVOCAT

Un avocat vous donne des informations pour régler les problèmes d'ordres juridiques, judiciaires, administratifs.

Permanence tous les **1er samedi et 3e mercredi du mois de 10h00 à 12h00 au 01 34 67 52 15.**



CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur tient une permanence le mardi matin (sur rendez-vous) afin de régler des conflits de voisinage ou de famille, entre propriétaire et locataire ou entre particulier et professionnel.

Prise de rendez-vous en mairie de Marines au **01 30 39 70 21.**



NOTAIRE

Des questions concernant l'acquisition ou la vente d'un bien immobilier, pour un contrat de mariage ou d'une donation entre époux, besoin d'être conseillé en matière de droit de succession, de droit commercial.

Le notaire vous accueille, vous écoute et vous informe.

Permanences **sur rendez-vous le 1er mercredi du mois de 10h00 à 12h00 au 01 34 67 52 15.**

L'agent d'accueil tient à votre disposition différents documents juridiques : demande d'aide juridictionnelle, requête devant le juge aux affaires familiales, déclaration au greffe, requête en injonction de faire ou payer...